



Compte-rendu CHSCT/SS de la météopole du jeudi 3 juillet 2014
de 9h30 à 16h00

Vos représentants CFDT-Météo :

M. Didier BROUQUIERES, DCT/LOG, titulaire
Mme Caroline MARUEJOULS, DCT/AG, suppléante

- 1) Concernant la réorganisation des locaux à l'ENM :
- 2) Mutualisation des fonctions support et la réorganisation de la DP
- 3) Mesure des ondes électromagnétiques sur le site
- 4) Présentation de la vidéo-protection et des portes à unicité de passage au niveau du CNC
- 5) Questions diverses des OS (dont suivi de la réorganisation de la DSO)
- 6) Sur le document Unique
- 7) Suivi des actions

1) Concernant la réorganisation des locaux à l'ENM :

M. Rossiaud présente les plans des bâtiments et les transferts de personnels envisagés, afin de réduire de 1200 m² les locaux occupés, du fait de la baisse du nombre d'élèves. Les surfaces occupées par l'ENM vont ainsi passer de 5378 m² à 3939 m². L'objectif est de recentrer les agents de l'ENM vers le bâtiment Fourier afin qu'il n'y ait plus aucun espace laissé vide.

Nous notons que le Centre de Documentation situé aujourd'hui à Fourier, couloir B en N+1 va être transféré à d'Alembert, en salle E058 (qui va de facto être supprimée).

L'espace ainsi libéré va être coupé en 4 et le département des langues y être transféré.

Dans le département des langues, vont être installées les salles de cours du rez-de-chaussée et de N+2 du bâtiment Lavoisier.

Le bâtiment Lavoisier n'abritera ainsi plus aucun local ENM. Seule l'agence comptable y restera en N+1.

Les salles d'instruction militaire du bâtiment d'Alembert en N+1 vont être déplacées vers le CISMF/DEV en N+2

Mme Audonnet-Falga, experte mandatée par la CGT, fait part de sa désapprobation quant à la méthode employée, au manque d'information vis-à-vis des agents et à l'inquiétude, voire à la colère, des personnels concernés. Elle fait remarquer que le CTSS de l'ENM n'a pas été consulté sur le sujet et demande communication de l'étude Urbane de 2008 sur l'occupation des locaux (étude qui sert de base au projet). Elle insiste sur les RPS engendrés par la situation, notamment pour l'agent du Centre de Documentation.

Il lui est indiqué par DCT/D que le déménagement du Centre de Documentation ne se fera pas en septembre, que l'agent peut prendre ses congés et qu'il sera possible de prêter les livres nécessaires aux élèves à la rentrée, dans des conditions normales.

Concernant le transfert du Centre de Documentation en salle E058, l'attention est attirée sur l'absence de WC et sur le long trajet pour se rendre en E058 pour les handicapés (100 m). Action est prise d'ajouter des WC en salle E059 puisqu'il y a un point d'eau.

Mme Audonnet-Falga fait remarquer, ensuite, qu'il n'y a qu'une salle des professeurs prévue et que c'est insuffisant. De plus, il n'y a aucun espace prévu pour accueillir les enseignants non permanents.

Le SPASMET demande si le déménagement du Centre de Doc est provisoire. A priori, un nouveau déménagement, dans le cadre de la mutualisation avec la médiathèque du site, sera organisé mais il n'y a pas moyen de faire autrement.

DCT/D indique que le projet "mutualisation des fonctions communication du site" devrait intervenir rapidement. Il y aura un groupe de travail médiathèque qui sera distinct du groupe de travail communication. Le Dr Zerbib, compte tenu du contexte de RPS décelé, sera associée aux réunions du GT médiathèque.

2) Déclaration intersyndicale concernant la mutualisation des fonctions support et la réorganisation de la DP

Une déclaration est lue en séance (cf. annexe).

DCT/D indique qu'elle va en parler au PDG mais que le CHSCT/SS demandé ne pourra pas se tenir avant octobre. Elle précise, par ailleurs, qu'un point avec les OS sur la mutualisation météopole sera fait en septembre, sachant que le CTSS DG soit se prononcer sur la phase 3 de mutualisation avec l'ENM en novembre.

DRH/D insiste sur la nécessité d'être clair dans la répartition des rôles entre les CHSCT et les CTSS. Le CHSCT s'occupe des risques de santé pour les agents, le CTSS se prononce sur la réorganisation.

FO fait remarquer que le contexte général est source de stress et que lorsqu'on parle mutualisation, il faut faire attention.

La CFDT indique de nouveau à DRH/D et à DCT/D ne pas être hostile à la mutualisation mais que le calendrier précipité est source d'interrogations de la part des agents. Ainsi que le précise le mode opératoire diffusé par la DRH, un temps "d'appropriation" des fonctions mutualisées est nécessaire pour les agents. Si l'ENM est une "petite" entité à absorber par la DCT, il n'en va pas de même de la DT et du CNRM, qui sont de grosses directions. Il est, enfin, attiré l'attention de DCT/D sur les conflits que ces mutualisations génèrent, conflits pas toujours affichés mais réels.

3) Mesure des ondes électromagnétiques sur le site

M. Allaix, expert de l'administration, présente les résultats des relevés effectués.

Seules les mesures en haut de la tour CNRM sont hors-normes européennes. Mais il n'y a plus de salle de réunion en haut de cette tour, donc pas de risque particulier. Il n'y a pas non plus de mesure de précaution particulière à prendre pour les agents qui y interviennent de façon ponctuelle.

Toutes les catégories d'ondes électromagnétiques ont été testées : ondes radar, ondes de téléphonie mobile 3G et 4G et ondes Wi-Fi dans le bâtiment Poincaré.

M. Allaix rassure les organisations syndicales en expliquant que le Wi-Fi n'est pas opérationnel aujourd'hui et que seules quelques bornes à Poincaré ont été activés temporairement pour les relevés présentés ce jour.

Il est indiqué que le rapport de M. Allaix sera inséré sur dct-net et qu'un message d'information sera envoyé aux agents du site.

DCT/D demande l'accord du CHSCT/SS sur l'activation du système Wi-Fi à l'ENM et à Poincaré, ce qui est accepté. FO demande, cependant, un relevé régulier des mesures, ce qui est accepté.

4) Présentation de la vidéo-protection et des portes à unicité de passage au niveau du CNC

DCT/D présente la nouvelle organisation qui émane du groupe de travail. Il s'agit de renforcer la sécurité autour du Centre de Calcul en installant des portes à unicité de passage et certaines caméras de vidéo-surveillance.

Les pompiers seront contactés une fois les documents finalisés pour vérifier les évacuations, notamment pour les chambres de veille.

Une présentation générale pour le site sera faite en octobre.

5) Questions diverses des OS

- Concernant les bouchons d'oreilles, un MAPA a été passé le 23 juin. Une formation et une prise d'empreintes sont prévues le 18 septembre.
- Concernant les chats sur le site, il est convenu de faire passer par DCT/CDTO une information comme quoi il est demandé de ne pas donner à manger aux chats, avant toute intervention de nettoyage des couloirs souterrains qu'empruntent les électrotechniciens du site.
- Concernant les marches de Poincaré, une commande a été passée pour les réparer et une intervention est prévue en juillet. Idem pour le chemin d'accès vers Arc-en-Ciel.
- Concernant les WC de Poincaré, les canalisations sont trop étroites d'où la sédimentation constatée. Un CCTP est en cours de rédaction avant de lancer un marché fin 2014 ou début 2015 (plus de 15 k€). En attendant, les urinoirs sont toujours bloqués. DCT/D doit faire passer une info fin août/début septembre sur ce problème des WC.

- Un point est fait concernant la prestation de JLO à la DSO. Il s'agit d'un diagnostic organisationnel et d'accompagnement psychologique des agents. Il a été lancé les 2 et 3 juillet à Toulouse. Des entretiens collectifs par équipes et individuels sont prévus. Un COPIL a été créé avec DSO/D, DT/D, DRH et la psychologue du travail. Le Dr Zerbib fait remarquer qu'elle n'a pas été conviée à la première réunion et qu'elle n'est jamais associée aux questions RPS par la DSO. Il y a eu un quiproquo entre DRH et DSO sur cette invitation. Les représentants du personnel CGT ont refusé de participer à la 1ère réunion du COPIL, au motif que tout le périmètre de la DSO n'est pas concerné par la prestation JLO. DRH/D fait remarquer que c'est sur préconisation de l'ISST que seul DSO/CMR/IMI est concerné par la prestation. Cependant, elle indique qu'il y a possibilité pour d'autres agents de demander un entretien individuel : 11 demandes ont d'ores et déjà été demandées et acceptées. La DRH enverra un bon de

commande complémentaire à JLO si son temps de travail est trop augmenté du fait de l'ajout de ces entretiens à la demande.

La 1ère mouture du rapport de JLO est attendue pour septembre. Le COPIL sera réuni le 6 octobre et le rapport final sera remis fin octobre.

- Concernant le poste de garde, DCT/D annonce que la réception des travaux est en cours et que le déplacement de l'Ageco est prévu fin juillet. Les OS craignent un inconfort ou des malaises pour les agents du poste de garde en cas de forte chaleur car l'Ageco n'est pas climatisé ; cependant des systèmes temporaires de ventilation ont été mis en place.
- Concernant l'ergonomie des chaises aux caisses du restaurant, DCT/D indique que le cahier des charges du futur marché restauration demande aux candidats de faire des propositions d'améliorations et d'aménagement pour le restaurant. Cette question sera traitée dans ce cadre.
- Le CLAS demande au CHSCT/SS s'il est possible d'installer des tables de pique-nique sur la météopole, ce qui est accepté. Il sera demandé au GT "mobilité" de proposer des lieux adéquats. Celui-ci sera réuni le 29 juillet pour sa première réunion avec Mme Dancet, M. Lasserre-Bigorry, un représentant du CERFACS et un représentant du SCHAPI.

6) Sur le document Unique

M. Murat présente la nouvelle méthode d'évaluation des risques testée au CNRM en 2014. La généralisation de cette méthode est prévue en 2015.

Il s'agit de mesurer la criticité C d'un risque et de lui appliquer des paramètres de calculs afin de déterminer la gravité de l'exposition des agents aux risques recensés.

Les RPS seront progressivement inclus dans ces mesures (d'ici 2017); au terme d'une réflexion menée dans un groupe de travail qui doit commencer au 2^e semestre 2014.

Par ailleurs, M. Murat organisera une réunion en septembre pour présenter le "nouveau" Document Unique.

7) Suivi des actions

Concernant les fauteuils de massage, le contrat de location est renouvelé pour la DP et la DSI. Il apparaît que le fauteuil est sous-utilisé au niveau du service médical.

Il est rappelé à l'ensemble des agents que tout demande pour signaler un problème doit transiter par l'adresse générique : travaux@meteo.fr

Il est présenté, enfin, un nouveau registre d'alerte, créé en vertu d'un décret de mars 2014 à compter du 1er avril 2014. Il s'agit du registre d'alerte *pour risque grave en matière de santé publique ou pour l'environnement*. Le décret détermine les conditions de consignation écrite de l'alerte donnée par un travailleur ou par un représentant du personnel au CHSCT en matière de santé publique et d'environnement.

Adresse e-mail pour signaler ce risque : sst_registre-environnement.tme@meteo.fr